

**SÉANCE DU 6 MAI 2019**  
**COMPTE RENDUS OMMAIRE DE SEANCE**

-----

**Présents:** *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY, PHILIPPON, RIGAULT ROGER,*

*Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, POUSSE, RHENY, TONDEREAU*

**Secrétaire :** *Mme Sabine FARNIER*

-----  
Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 25 Mars 2019 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2019/017- Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe avoir reçu les demandes de subventions suivantes en mairie :

- La Flamme Landaise
- La Croix Rouge Française
- La Vallée de la Cisse
- Le Comité départemental du patrimoine et de l'archéologie en Loir et Cher
- Association des Secrétares de Mairie de Loir et Cher
- Conservatoire d'espaces naturels Loir et Cher
- La Fondation du patrimoine pour la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris

Concernant la demande de la Flamme Landaise, Mr BORDE informe que d'habitude on ne donne pas mais que l'on propose des coupes à la place. Il est demandé si cette association nous en a déjà demandé. Mr BORDE répond non. Mme RIGAULT dit qu'ils ont peut-être déjà des dons pour les coupes ou qu'ils en achètent. Mr BORDE regarde les comptes et rien n'est indiqué concernant l'achat de coupes. Il dit que l'association a un gros budget environ 70 000€ et un résultat positif et qu'il y a du personnel à rémunérer. Il est proposé d'acheter des coupes. Mr POUSSE demande si à la place on ne pourrait pas donner une somme par enfant de la Commune. Mme FARNIER lui répond que cela ne se fait plus depuis plusieurs années et que l'on donne au regard d'un projet maintenant.

Concernant la demande de la Croix Rouge, Mr BORDE indique que l'on ne donne pas d'habitude à cette association.

Concernant la demande de la Vallée de la Cisse, Mr BORDE propose de reconduire la subvention de 80€ que l'on donne habituellement et donne la parole à Mr LE MENER qui va aux réunions de cette association. Il indique que c'est une association à but culturel qui regroupe les 22 communes qui organise des manifestations autour de la culture dans les domaines historiques ou sportives comme la marche de la Marguerite. Il publie des histoires sur la Vallée de la Cisse. L'Ascension ils organisent une visite de Coulanges. L'association participe aussi aux rendez-vous de l'Histoire. Mme MARTY dit que localement c'est bien ce qu'ils font.

Concernant la demande du Comité Départemental de l'archéologie, Mr BORDE lit le courrier de demande. La somme de 73€ est demandée à la commune et est accompagnée du cerfa réglementaire. Mme MARTY dit qu'en soit c'est culturel et c'est bien. Mr BORDE lui répond que là c'est une question financière. Mme FARNIER dit que l'on ne donne pas à ce genre d'association d'habitude. Mme MARTY demande si on a déjà bénéficié d'une de leurs actions, Mr BORDE lui répond non.

Concernant le conservatoire d'espaces naturels, Mr BORDE lit le courrier. Il dit que c'est beaucoup en Sologne que cela se passe. Mme MARTY demande si le club nature de Marolles en fait partie. Mme FARNIER dit que non. Mr BORDE dit que l'asso doit être financée par le Conseil Départemental car ils ont la même adresse.

Concernant l'association des secrétaires de mairie, Mr BORDE informe que le bilan est déficitaire. Les dépenses concernent la tenue de l'assemblée générale, les assurances, la sortie au sénat, la découverte de Berlin, la journée d'information sur la fiscalité. Mr BORDE dit que l'association est venue à la Chapelle Vendômoise pour faire une formation sur la MAPA et qu'on leur a prêté une salle à cette occasion.

Concernant la demande pour Notre Dame de Paris, Mr BORDE explique que beaucoup de communes ont délibéré pour aider à la reconstruction de la Cathédrale. Mme FORTIN dit qu'il y a déjà beaucoup de subventions qui ont été pour ça. Mme FARNIER dit que l'on ne donne pas à certaines associations d'ici et ne voit pas pourquoi on donnerait pour ça. Mme FORTIN dit que l'Etat a récolté plus d'argent que nécessaire. Mr TONDEREAU dit que l'on a aucune idée du budget et qu'il serait bien de reporter cette décision pour connaître le montant final. Mr FIRMAIN est d'accord. Mme FORTIN dit qu'il faudrait que l'excédent qui a été récolté soit redistribué à d'autres monuments en ayant besoin. Mr BORDE précise que la Fondation du patrimoine ce n'est pas que pour Notre Dame de Paris.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- A l'unanimité de d'acheter des coupes pour un montant de 50€ pour la Flamme Landaise,
- A l'unanimité de ne rien donner à la Croix Rouge
- A l'unanimité de donner 80€ à l'Association de la Vallée de la Cisse
- A l'unanimité de ne rien donner au Comité départemental du patrimoine et de l'archéologie en Loir et Cher
  
- Par une abstention et 13 voix pour de ne pas donner au Conservatoire d'espaces naturels Loir et Cher
  
- A l'unanimité de donner 50€ à l' Association des Secrétaires de Mairie de Loir et Cher

A l'unanimité d'ajourner la demande de subvention de la fondation du patrimoine pour la restauration de la Cathédrale Notre Dame de Paris.

- **2019/018- soutien au service public de l'ONF**

Monsieur le Maire informe avoir cette demande des personnels de l'Office National des Forêts et soumet cette demande de soutien à l'ensemble du conseil municipal et lui demande son avis.

Il informe que le personnel de l'ONF demande à ce qu'on les soutienne car l'ONF est en difficultés. Il y a de moins en moins de personnel et certaines forêts nationales qui seraient mises en vente dans l'avenir. Ils suppriment des postes et on ils n'embauchent pas. En espérant que l'Etat revienne sur son idée. Mme MARTY demande si cela fait partie de la restructuration avec l'office de chasse, Mr BORDE lui répond que ce n'est pas pareil.

Le conseil municipal de La Chapelle Vendômoise par 3 voix contre, 6 abstentions et 5 voix pour réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier, Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

- *2019/019 – Fusion des syndicats d'eau de Landes le Gaulois- Lancôme -La Chapelle Vendômoise-Pray-Tourailles et Saint Bohaire-Saint Lubin en Vergonnois*

Mr BORDE informe qu'avec la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 ce sera Agglopolys qui reprend la compétence eau comme elle a repris celle de l'assainissement. Les syndicats qui sont à cheval sur deux communautés de communes ne rentrent pas dans ce cas, ils ont un sursis jusqu'en 2026. Mr TONDEREAU dit que c'est Pray et Tourailles qui ne sont pas dans l'Agglo. Mr BORDE dit que quand on regarde les statuts créés en 1958, il avait déjà été envisagé à l'époque que les syndicats fusionnent quand les travaux seraient finis de chaque côté. Il précise que les communes de Saint Lubin et de Saint Bohaire dépendent de notre syndicat pour avoir de l'eau.

Un bassin de dépollution est en train d'être créé à Landes et Saint Lubin participe financièrement à cela. Nous sommes dans une logique pour fusionner. Après 2026, on ne sait pas ce qu'il adviendra. Mr TONDEREAU dit que ce syndicat a toujours été rattaché à nous et quel a été leur intérêt à avoir leur propre syndicat ? Mr BORDE lui répond qu'à l'époque c'est la DDT qui s'occupait de cela. Mr TONDEREAU demande si on est bouclé avec Fossé et Marolles, Mr BORDE lui répond oui et que déjà ce que l'on pensait à l'époque était cohérent et intelligent. Il précise que si cette fusion se fait elle doit se faire avant fin 2019 et que la décision sera prise par le Préfet.

Le SIAEP de Landes le Gaulois-Lancôme-La Chapelle Vendômoise- Pray-Tourailles et le SIAEP de Saint Lubin en Vergonnois - Saint Bohaire souhaitent fusionner. Cette décision est motivée par les éléments suivants :

Le SIAEP de Landes le Gaulois vend déjà de l'eau au SIAEP de Saint Lubin puisque ce dernier ne possède ni forage, ni réservoir, l'eau consommée est donc la même dans les deux SIAEP. La cohésion et la qualité de l'eau seront donc conservées.

Ces deux syndicats sont limitrophes sur le territoire d'Agglopolys, ce qui permet de garder une cohérence dans le schéma territorial du nouveau SIAEP.

La loi NOTRe du 7 août 2015 qui porte sur la nouvelle organisation territoriale de la République, instaure la réduction du nombre de syndicats en France, la fusion de deux syndicats correspond à cette nouvelle orientation législative.

- Les deux syndicats ont la même programmation anti-pesticide sur leur réseau, ce qui démontre une volonté d'unité.
- Une convention cadre sera créé entre ces deux syndicats afin de déterminer les clauses et conditions de fusion et de nouveaux statuts seront créés pour favoriser tout cela.
- La fusion sera effective avant le 1/12/2019.
- Ce sera l'opportunité de monter en qualité des services et du renforcement de la maîtrise d'ouvrage. Réaffirmer l'importance du service du SIAEP, conforter le rôle des élus dans leur pilotage et formaliser un projet de territoire partagé pour la politique de l'eau sont les enjeux communs de ces deux syndicats.
- L'accès à l'eau est un enjeu fondamental pour les habitants d'un territoire. Les choix des deux syndicats sont les mêmes en matière de tarification, de la poursuite d'objectifs sanitaires et environnementaux (qualité de la ressource, protection des milieux).
- La fusion des deux syndicats permettra la mutualisation des moyens techniques, administratifs et financiers pour une meilleure gestion du patrimoine.
- Cette fusion permettra la garantie du prix de l'eau pour les usagers jusqu'en 2026.
- Les syndicats voisins (Fossé, Orchaie et Averdon) peuvent être alimentés par le Syndicat de Landes le Gaulois-Lancôme-La Chapelle Vendômoise- Pray-Tourailles grâce aux interconnexions et le surpresseur du Syndicat de Saint Lubin et Saint Bohaire.

Vu les éléments ci-dessus, le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, a décidé de demander à Monsieur le Préfet de procéder à la fusion des deux syndicats : SIAEP de Landes le Gaulois-Lancôme-La Chapelle Vendômoise- Pray-Tourailles et SIAEP de Saint Lubin en Vergonnois - Saint Bohaire sur le périmètre des 7 communes et approuve le projet de statut annexé.

La commune de La Chapelle Vendômoise faisant partie du Syndicat Pray – Lancôme – Landes le Gaulois – La Chapelle Vendômoise doit donner au préalable son avis à cette fusion.

Mr le Maire demande à ses membres présents de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à cette fusion entre les deux syndicats d'eau et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- Divers

- Mr BORDE informe avoir reçu un courrier de Loir et Cher Nature et le lit. Mme RIGAULT dit que ce serait bien si l'on mettait ce que fait cette association sur le site. Mr BORDE répond que ce sera fait.
- Mr BORDE informe que la commune a reçu une note d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement par l'agence de l'eau.
- Mr BORDE informe que l'avion sera posé sur le giratoire le lundi 3 Juin dans la matinée.
- Des informations sur le PLUi HD sont donnés, le zonage devrait se faire avant la fin de l'année 2019 et être approuvé en 2021. Mr BORDE informe qu'il faut construire et éviter de consommer de la terre surtout dans notre unité géographique.
- Mr BORDE fait également un point sur le SRADDET.
- Mme RIGAULT dit que l'on pourrait faire une pétition pour que le train passe et l'étendre aux autres communes. Mr BORDE précise qu'actuellement la ligne sert uniquement au fret agricole et que la ligne n'est pas prévue pour le transport de voyageurs. Mr FIRMAIN dit que c'est une histoire de sécurité.
- Mme MARTY demande ce qu'il en est des ruches. Il lui est répondu que Mr PARENT a fait le nécessaire pour les sortir de l'hivernage.
- Prochain conseil le lundi 3 Juin à 18h30.
- Mr LE MENER parle de la fête de la musique et dit qu'en principe il y a aura 3 groupes mais que l'Herbaltoise ne vient plus finalement. Il est en train de chercher un groupe pour la remplacer. Il y aura le groupe Cocodrive Gumbo et Kerosen. Il espère qu'avec le restaurant ça se passera bien. Concernant la bibliothèque des nouveaux livres seront achetés la semaine prochaine. Le 15 Octobre il y aura une conférence de l'auteur du Livre du Loir et Cher sur Buchenwald. On va avoir une boîte à livres. La Sonore va également venir sur la Commune, c'est une caravane aménagée où est racontée des histoires et qui peut accueillir une dizaine de personnes. C'est en lien avec la Halle aux Grains et la date n'est pas encore fixée mais ce serait sûrement un samedi. Le 30 Novembre le Théâtre du cercle viendra jouer sa nouvelle pièce : Si Versailles m'était conté. Début 2020, il y aura un regroupement des groupes de musiques actuelles salle Pierre Cellai. Il précise que le spectacle avec Drôle de Dames s'est bien passé, Mr BORDE remercie le conseil municipal d'avoir choisi ce groupe.

La séance est levée.